



## Cdd et arret maladie

Par **202401107413**, le **15/01/2022** à **17:57**

Bonjour je suis salarié dans un hopital.

Je suis en cdd a temps partiel jusqu'au 28 Fevrier 2022 et c'est mon 1er cdd de 18mois qui peut etre renouvelé une fois.

Je suis en arret depuis le 09/12/21 car epuisement (burn out).

J'ai envoyé mon dernier arret jusqu'a la fin de mon contrat le 28/02/22.

Mon employeur doit il se manifester car j'ai vu qu'il il y avait 2 mois pour me proposer un nouveau cdd.

Ai je droit a la prime de precarité ?

Si la date de fin dépasse sans que mon employeur se manifeste suis je encore en contart?

Je peux le joindre avant la date pendant mon arret pour lui exprimer le souhait de ne pas vouloir de ce nouveau cdd?

Merci

Par **miyako**, le **15/01/2022** à **19:41**

Bonsoir,

Si vous touchez des indemnités journalières, il n'y a aucun problème vous toucherez votre indemnité de précarité (10% des salaires perçus) en fin de contrat.

Bien entendu, vous pouvez prévenir votre employeur que vous ne souhaitez pas renouveler votre CDD à son échéance. C'est même conseillé. Vous lui faites une lettre recommandée AR.

Cordialement

Par **janus2fr**, le **16/01/2022** à **10:50**

Bonjour,

Avez-vous un contrat de droit public ou privé ?

Par **202401107413**, le **20/01/2022** à **10:55**

un contrat de droit public